VILLE DE BENFELD

20/07/2026

ARRÊTÉS PERMANENT

ARRETE MUNICIPAL n°118/2026

Portant autorisation de Stationnement "Taxi" ADS n° 01

Le Maire de la commune de BENFELD,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-3 et L.2542-2 et suivants ;

VU le code de la route ;

VU le code des transports, notamment ses articles L.3121-1 et suivants, L.3124-1 et suivants et R.3121-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2004 modifié réglementant le stationnement des taxis sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 mai 2019 réglementant les équipements de taxis dans le département du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté municipal fixant le nombre d'autorisations de stationnement dans la commune ;

VU l'arrêté municipal du 13 octobre 2023 n°102/2023 portant autorisation de stationnement taxi n°1, accordé à la SAS ESCHBACH, sise 14 rue de l'Expansion 67210 OBERNAI, représentée par son président Monsieur Eric GABEL ;

VU la demande présentée le 7 décembre 2023 par la SAS ESCHBACH, sise 14 rue de l'Expansion 67210 OBERNAI, représentée par son président Monsieur Eric GABEL signalant le remplacement du véhicule taxi immatriculé EX-199-EA par le véhicule FR-94-AR ;

VU la demande présentée le 23 juin 2026 par la SAS ESCHBACH sise 14 rue de l'Expansion 67210 OBERNAI, représentée par son président Monsieur Eric GABEL signalant le remplacement du véhicule taxi immatriculé FR-941-AR par le véhicule GL-991-ZQ ;

ARRETE

Article 1er – La SAS ESCHBACH, sise 14 rue de l'Expansion 67210 OBERNAI, représentée par son président Monsieur Eric GABEL est autorisée à mettre en circulation le véhicule de marque MERCEDES BENZ immatriculé GL-991-ZQ et portant le numéro 1 correspondant à celui de l'autorisation, en remplacement du véhicule de marque MERCEDES BENZ, GLC, immatriculé FR-941-AR.

Publié le : 21/07/2026 09:57 (Europe/Paris)
Par : Ville de BENFELD - Service technique
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/72721

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté municipal n°102/2023 du 13 octobre 2023 portant autorisation de stationnement taxi n°1 demeurent inchangées.

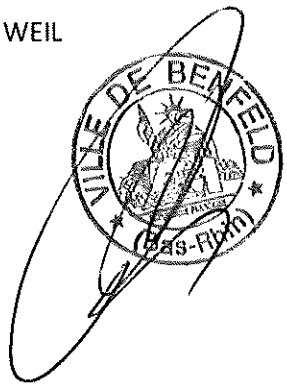
Article 3 – Monsieur le Maire de Benfeld est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfèt de Selestat-Erstein
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Benfeld
- SAS ESCHBACH, Monsieur Eric GABEL

Benfeld, le 20 juillet 2026

L'Adjoint au Maire,

Claude WEIL



Publié le : 21/07/2026 09:57 (Europe/Paris)
Par : Ville de BENFELD - Service technique
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/72721